

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Kaduna-Eve DEMAILLY, Pauline GUINARD,

Benoît MONTABONE, Laura PÉAUD

Coefficient : 3

Durée de préparation : 6 heures

Liste des ouvrages autorisés : aucun

Sujet : Régions, régionalismes et pouvoirs en France.

251 candidats se sont inscrits à l'épreuve d'option de géographie à l'écrit, 10 ne se sont pas présentés et 239 ont rendu une copie non-blanche. Les notes attribuées s'étalent de 1 (1 copie) à 20 (2 copies) pour une moyenne de 10,17. 46 copies reçoivent une note égale ou supérieure à 14.

La première difficulté du sujet proposé cette année consistait à définir correctement chacun des termes du libellé, en eux-mêmes mais aussi et surtout en relation les uns avec les autres, ce qui permettait en outre de donner les premiers éléments d'une problématisation.

Le jury a ainsi particulièrement valorisé les copies qui prenaient soin d'insister sur les différents sens de la région (territoire administratif mais également espace vécu) et des différentes approches du régionalisme, mais aussi celles qui ont fait l'effort de définir le terme de pouvoirs.

Il était judicieux de définir la notion de région comme une étendue géographique ou un espace délimité collectivement signifiant. La polysémie du terme de région devait être soulignée : c'est un espace à la fois administratif, fonctionnel et vécu, caractérisé par des limites plus ou moins floues et non forcément concordantes selon l'acception retenue. La notion de régionalisme pouvait être définie comme l'affirmation ou la survalorisation de la dimension régionale, d'une culture ou d'un particularisme pouvant parfois conduire à la revendication d'une autonomie. La notion de pouvoir pouvait être définie comme la capacité d'un acteur ou d'un groupe d'acteurs à imposer à d'autres ses choix. Il fallait bien sûr insister sur les marques du pluriel, que l'on retrouvait dans les trois termes du sujet. L'articulation entre régions, régionalismes et pouvoirs met en exergue le rôle d'acteurs divers. Ceux-ci ont encore une fois été trop souvent négligés dans les copies ou restreints aux seuls acteurs étatiques ou régionaux, ce qui a même conduit certains candidats à traiter le sujet « Etat, régions et régionalismes » au lieu du sujet proposé. Les candidats ont d'ailleurs eu tendance à faire des régions des acteurs à part entière. Or, celles-ci ne transforment pas le territoire par elles-mêmes ; ce sont les acteurs mobilisés au sein de ces territoires qui façonnent l'espace et reconfigurent les relations de pouvoir. La plus grande difficulté du sujet était donc de travailler les termes dans leurs articulations réciproques et non pas seulement pour eux-mêmes, comme cela a été parfois le cas. Le jury tient à rappeler qu'il est nécessaire de définir tous les termes du sujet (y compris ceux au programme) parce que cela permet d'éviter ce genre d'écueil.

Le sujet invitait donc les candidats à questionner les relations entre les trois termes, sans seulement considérer le rôle des régions quant aux dynamiques régionalistes ni les effets du régionalisme sur les régions. Bien sûr, les candidats devaient être capables d'expliquer en quoi les régionalismes peuvent façonner les régions mais il fallait aussi noter que les régions peuvent s'appuyer sur les régionalismes. De nombreuses copies ont construit leur réflexion sur l'idée d'une co-construction région/régionalisme, ce qui était un point de départ possible, à condition d'être complété par une réflexion sur le rôle et les effets des pouvoirs sur ce binôme. Une réflexion multi-scalaire, qu'elle soit temporelle et/ou spatiale, était la bienvenue, car elle permettait de montrer le caractère pluriel et évolutif des situations. Aucune problématique *a priori* n'était attendue par le jury mais ce dernier a fortement valorisé l'effort de problématisation des candidats. A ce titre, le jury a apprécié les problématiques clairement identifiées et a sanctionné, à l'inverse, l'enchaînement de questions factices ou celles se contentant de reformuler le sujet ou d'annoncer le plan. Les copies montrant une capacité à articuler tous les termes du sujet en un questionnement géographique ont été particulièrement valorisées. Certaines copies ont par exemple formulé des problématiques en soulignant les contradictions et les tensions qui peuvent exister entre la région et le régionalisme et ont ainsi cherché à éclairer le paradoxe d'une région administrative issue de la décentralisation qui favorise en même temps qu'il menace les identités régionales et les mouvements régionalistes. Le jury note d'ailleurs un effort de problématisation notable des candidats par rapport à l'an dernier, même si la problématique gagnerait à être systématiquement explicitée dans l'introduction.

De même que pour les problématiques, aucun plan n'était attendu ou sanctionné *a priori*.

Parmi les meilleures copies, on trouve par exemple des plans commençant par l'idée que la création des régions vise à concilier les différents régionalismes, continuant sur la difficile correspondance entre découpage administratif et identité territoriale, et enfin terminant sur le rôle potentiel des régionalismes comme vecteurs de développement et de pouvoir des régions. Globalement, le jury a valorisé les copies capables de proposer une démonstration logique et à la progression claire, avec des paragraphes argumentatifs bien construits et évitant les redites. Il s'agissait également de proposer une démonstration spatialisée et ne pas se limiter à une analyse strictement politiste des processus. Quelques copies ont également proposé des réflexions multi-scalaires, en interrogeant à la fois les enjeux territoriaux et le rôle des acteurs, de l'échelle nationale (voire supra-nationale) à l'échelle locale. Enfin, le contexte juridique étant important dans le cadre de ce sujet, le jury souhaite mettre en exergue les trop nombreuses erreurs de date et les confusions relevées quant aux lois mobilisées (Loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral et la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ou loi NOTRe). En outre, si le sujet invitait à prendre en compte un certain nombre de lois et notamment la dernière réforme des régions, il ne pouvait s'y réduire. A cet égard, le jury n'a pu être que surpris que les candidats ne connaissent pas exactement le nombre de régions, passées et actuelles, qui composent le territoire français.

Le jury rappelle également la nécessité de construire son développement conformément à ce qui a été annoncé en introduction, de manière logique et claire, tant sur le fond que sur la forme. Trop de copies construisent leurs sous-parties en allant trois ou quatre fois à la ligne, ce qui n'est pas

nécessaire et, au contraire, perturbe la lecture de la copie. Il est également inutile de multiplier les exemples : mieux vaut en choisir un et l'exploiter pleinement, en le reliant au sujet et à la démonstration. Néanmoins, le jury souhaite souligner que les exemples originaux ont été valorisés dans la mesure où la quasi-intégralité des copies s'est appuyée sur les mêmes cas (mouvement des bonnets rouges en Bretagne et mouvement indépendantiste corse en ce qui concernaient les dynamiques de régionalisme, alors que les Catalans étaient paradoxalement peu présents). Certaines copies ont parfaitement réussi à varier les exemples développés, tant sur le plan de la localisation, que de l'échelle et du thème, ce qui a été fortement apprécié. Les copies qui multipliaient les exemples ou qui ont construit leur devoir ou leurs parties sur un seul exemple, ont été en revanche sanctionnées. C'est bien dans l'équilibre entre idées, arguments et exemples que les meilleurs propos se construisent.

Comme tous les ans, le jury a sanctionné les (trop nombreuses) copies qui se contentaient de réciter leur cours ou qui faisaient référence à des notions, sans les maîtriser, c'est-à-dire sans être capable de les définir, de les contextualiser, de les illustrer et de les rattacher à bon escient au sujet et à la démonstration. Ainsi, parler de métropolisation pouvait être parfois contre-productif pour aborder la question régionale, même si ces notions et processus mettent en jeu des échelles qu'il convenait de prendre en compte pour aborder certains aspects du sujet.

Le jury a aussi fortement pénalisé les jugements de valeur, les oppositions schématiques, les personnalisations abusives (les collectivités territoriales, notamment la région ne décide rien en elle-même, contrairement aux acteurs qui agissent dans ces collectivités), l'absence de distance critique et les assertions à la fois hors-sujet et douteuses. Enfin, le jury note et déplore une tendance de plus en plus importante à la prescription qu'il n'a pas manqué de sanctionner.

Étant donné le niveau de réflexion des meilleures copies, les candidats qui se contentaient de faire de la récitation, qui étaient hors-sujet ou qui ne comprenaient pas de croquis ont été fortement sanctionnés, d'autant plus que, en ce qui concerne le dernier point, la nécessité des productions graphiques était mentionnée expressément dans le libellé. La plupart des candidats ont toutefois fait l'effort de proposer une production graphique, dont la qualité globale mérite d'être soulignée. Rares étaient les copies qui n'en comportaient aucune. Ceci est à saluer. Nous souhaitons cependant redonner ici quelques conseils aux candidats, pour améliorer les productions graphiques qui, même si elles sont présentes, ne sont pas toujours satisfaisantes.

Pour commencer, l'intégration des productions graphiques dans le corps du texte (mais non en milieu de phrases) ne doit pas se faire aux dépens de la qualité des réalisations, ni en particulier conduire à réduire leur taille. Si les productions graphiques sont présentées à part, des indications précises doivent permettre au jury de s'y référer rapidement (titre, numéro de page, numéro de la figure citée). Les références à la carte de synthèse, lorsqu'elle est présente, doivent également être explicites dans le texte. De même, toute la légende doit figurer sur une seule page et doit être lisible en même temps que le schéma, le croquis ou la carte de synthèse. Aucune légende ne doit donc se trouver au verso du schéma, du croquis ou de la carte comme cela a été trop souvent le cas.

De surcroît, le soin et la propreté apportés à la réalisation de ces productions graphiques sont absolument essentiels à leur lisibilité et à leur pertinence. Nous rappelons qu'un croquis, même schématique, doit comporter un titre, une échelle, une orientation et une légende organisée. Cette année encore, beaucoup trop de croquis ne comportaient pas d'échelle ou des échelles erronées.

Nous avons conscience de la difficulté de porter une échelle précise sur les copies mais l'indication au moins d'un ordre de grandeur est indispensable pour montrer l'ancrage et l'ampleur du phénomène que l'on représente. De la même manière, trop de copies présentaient des légendes partiellement organisées ou pas du tout organisées. L'organisation de la légende (au moins en plusieurs parties) n'est pas optionnelle, car elle permet de faire apparaître la problématique et les éléments de la démonstration. Tout comme pour le titre général de la production graphique, l'utilisation d'une règle pour souligner les titres des parties est la bienvenue. Une légende organisée permettrait d'éviter les schémas ou croquis bien trop souvent plaqués et mal reliés au propos du candidat. Le jury insiste de plus que sur le fait que les croquis ne sauraient se substituer au texte : ils l'accompagnent, le complètent. Une production graphique, de quelque nature que ce soit, doit être commentée et reliée à l'argumentation.

Le jury tient à rappeler aux candidats que pour toute question de géographie, il est indispensable de savoir placer correctement sur la carte de synthèse les principales villes, ou encore les grands cours d'eau et éléments de relief. Aucune production graphique ne devrait d'ailleurs être muette : toute production graphique mérite de faire apparaître des toponymes. Le jury insiste également sur le choix des figurés, qui doit reposer sur la maîtrise des règles de sémiologie graphique de base : le fluo est à bannir des productions graphiques, de même qu'il faut respecter certaines conventions concernant en particulier l'emploi des couleurs (les cours d'eau sont représentés en bleu, les forêts en vert, etc.).

Enfin, nous rappelons également que la production des cartes de synthèse ne saurait se limiter à la localisation sur le fond de carte des exemples mentionnés dans la copie. Les candidats choisissant de réaliser une carte de synthèse (ce qui n'est pas obligatoire) doivent proposer un titre et une légende problématisés, cette dernière pouvant reprendre, ou non, le plan de la dissertation. Par ailleurs, le jury rappelle qu'une carte de synthèse doit porter sur l'ensemble du territoire national sans négliger les départements et régions d'outre-mer. Le jury salue quelques bonnes, voire très bonnes réalisations, qui ont été capables d'articuler les trois termes du sujet dans une production soignée et problématisée.

En matière de références, le jury en a trouvé de nombreuses dans les copies, souvent bien utilisées et visiblement bien connues des candidats (notamment Claude Raffestin, Philippe Subra, Martin Vannier avec la notion d'interterritorialité). Le jury rappelle toutefois que la mention des travaux de Jean-François Gravier n'est pas une nécessité absolue et que les candidats ne doivent pas chercher à accumuler coûte que coûte des références. Mieux vaut les mobiliser quand cela est pertinent et éclairant pour le propos. En revanche, les règles de présentation bibliographique mériteraient d'être revues (souligner les titres d'ouvrages, mettre en guillemets les titres d'articles, etc.).

L'orthographe et la syntaxe de trop nombreuses copies ont été jugées inacceptables et ont été sanctionnées. L'orthographe des noms propres est trop souvent approximative tandis qu'un certain nombre de noms communs sont aussi très souvent mal orthographiés. L'emploi des doubles consonnes est apparemment mal maîtrisé par les candidats, de même que l'utilisation des

majuscules (confusion entre état et Etat par exemple). De manière générale, le jury invite vivement les candidats à se relire attentivement de façon à éviter les fautes d'inattention, les mots manquants, les mots mal coupés, les erreurs de numérotation de page, les néologismes, les abréviations (du type €), etc. Il invite également à faire cas de la propreté et de la lisibilité générale de la copie (ne pas utiliser d'encre trop claire, veiller à écrire lisiblement, ne pas recourir abusivement au blanc correcteur, etc.) et à privilégier les phrases courtes. Enfin, trop de candidats ont tendance à utiliser un jargon inutilement complexe et des mots-valises, ce qui rend souvent le propos obscur et n'aide que rarement à la démonstration.

Nous souhaitons pour conclure saluer la qualité de la préparation dispensée par nos collègues de CPGE et le sérieux des candidats qui ont souvent su rédiger des copies de haute tenue. Nous espérons que la lecture des différents rapports permettra aux préparateurs et aux candidats de continuer à améliorer le niveau général des compositions.